



VILLE DE  
MATAGAMI

GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR

**MATAGAMI**  
**18<sup>E</sup> ÉDITION**

**RENCONTRE**  
**JEUNESSE**  
**NORD-DU-QUÉBEC**  
**8.9.10 MAI 2020**

*Toute la documentation est ici!*

*Scan moi!*





# RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC

## GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR



*En tant qu'accompagnateur, vous trouverez dans ce guide de précieuses informations pour votre participation à la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec. Nous espérons qu'il saura répondre à toutes vos questions. Au plaisir de vous accueillir!*

### Rôle et tâches de l'accompagnateur

L'accompagnateur est la personne qui a la responsabilité d'encadrer les participants tout au long de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec (RJNDQ).

L'accompagnateur obligatoirement doit avoir 21 ans et plus.

#### **Rôle**

- ☺ L'accompagnateur est responsable d'un groupe d'élèves. Il devra donc s'assurer que les jeunes à sa charge respectent les horaires, règlements et valeurs de la RJNDQ. Il sera aussi présent pour motiver et encourager le jeune en cas de déception ou de situation problématique. Il agit également à titre de premier répondant en cas d'urgence pour un jeune à sa charge.
- ☺ L'accompagnateur a également un rôle de modèle auprès des jeunes. En cas de pépin lors de la RJNDQ, c'est son rôle de s'assurer que les jeunes aient du bon temps sans être au courant des différentes problématiques organisationnelles.
- ☺ L'accompagnateur devra connaître tous les déplacements des participants en tout temps. Si un participant quitte un site d'activité, il doit être accompagné de son accompagnateur.
- ☺ L'accompagnateur a aussi la responsabilité d'être totalement présent (mentalement et physiquement) afin de bien réaliser ses tâches.
- ☺ Le code vestimentaire en vigueur est le même que celui de l'école du participant. C'est à l'accompagnateur de juger si l'habillement de ses participants est convenable ou pas.
- ☺ Aucun écart de conduite, consommation d'alcool ou de drogues, ne sera toléré.
- ☺ L'accompagnateur a la responsabilité de veiller en tout temps au bon comportement des participants et d'assurer leur présence dans les différentes activités.



## Tâches

Pendant la RJNDQ, il devra :

- ☺ Accompagner, encadrer et superviser les participants sous sa responsabilité;
- ☺ Être le lien de communication entre les participants et le coordonnateur de la RJNDQ;
- ☺ Informer les participants des règlements de la RJNDQ et s'assurer qu'ils seront respectés;
- ☺ Être responsable des lieux qui lui seront prêtés pour l'hébergement et les remettre propres à la fin de l'événement;
- ☺ S'assurer de l'intégrité et de l'intimité des participants.

## Règlements

Le comité organisateur de la RJNDQ travaille fort afin que votre séjour soit des plus agréables et des plus sécuritaires. Pour ce faire, nous comptons sur votre collaboration et sur la participation des accompagnateurs afin de respecter et faire respecter les règlements ci-dessous, et ce, tout au long de cet événement.

### Règlements généraux

- ☺ Les accompagnateurs ont la responsabilité de veiller en tout temps au bon comportement des participants et d'assurer leurs présences dans les différentes activités lors de la RJNDQ.
- ☺ Les participants devront respecter :
  - ◆ L'horaire des activités auxquelles ils sont inscrits;
  - ◆ Le couvre-feu;
  - ◆ L'horaire des douches;
  - ◆ Les règlements sur les différents lieux de la RJNDQ.
- ☺ Puisque les accompagnateurs sont les seuls responsables des participants, ils devront en tout temps connaître tous les déplacements des participants. Si un participant quitte un site d'activité, il devra être accompagné de son accompagnateur.
- ☺ Il est obligatoire de porter son « laissez-passer » en tout temps.
- ☺ Le participant ayant commis un délit doit obligatoirement présenter son « laissez-passer » à l'adulte témoin du délit.
- ☺ Le participant qui doit quitter la RJNDQ avant la fin des activités doit faire signer une feuille de dérogation par son parent ou son tuteur ainsi que par son accompagnateur. La feuille doit être remise au comité organisateur de la RJNDQ.
- ☺ Il est strictement interdit de fumer sur le terrain des établissements scolaires. Les participants devront se conformer aux politiques en vigueur pour les autres sites de la RJNDQ.
- ☺ La RJNDQ n'est pas responsable des vols, pertes, dommages et autres incidents concernant les effets personnels des accompagnateurs et participants.
- ☺ Tous les participants et accompagnateurs de la RJNDQ sont hébergés dans des locaux-dortoirs attribués. Aucun hébergement à l'extérieur du site ne sera permis. Si un ou des cas particuliers surviennent, ils seront traités à la pièce par le comité organisateur.
- ☺ L'accompagnateur devra remplir et signer un contrat de responsabilité (p. 6) pour l'utilisation des locaux-dortoirs et loges de spectacle (s'il y a lieu).



## Sanctions en cas de délit

- ☹ Si un participant ne respecte pas un des règlements, une sanction lui sera imposée. Le comité organisateur de la RJNDQ informera l'accompagnateur du participant de la sanction prise.
- ☹ Advenant une infraction aux règlements, le comité organisateur de la RJNDQ imposera des sanctions qui pourront, à la limite, entraîner l'exclusion du participant.
- ☹ Advenant l'expulsion d'un participant de la RJNDQ, le parent de celui-ci sera contacté afin de déterminer le moyen de transport pour le retour de l'enfant. Les frais de transport seront aux frais du parent.
- ☹ Les règlements s'appliquent également aux accompagnateurs. Si un adulte enfreint un de ces règlements, le comité organisateur de la RJNDQ interviendra auprès la personne concernée. L'accompagnateur fautif pourra se voir l'interdiction d'accompagner d'autres groupes pour les futures RJNDQ.
- ☹ Selon la gravité de la situation, le comité organisateur pourra procéder comme la loi le prévoit, en avisant la Sûreté du Québec.

## Liste des délits graves

- ☹ Consommation de drogues.
- ☹ Consommation d'alcool.
- ☹ Intimidation et violence verbale et physique.
- ☹ Vandalisme, vol ou autre infraction.
- ☹ Agression ou harcèlement sexuel.
- ☹ Toutes autres infractions mettant en cause la sécurité et l'intégrité d'une autre personne.

## Code de conduite de l'accompagnateur

L'accompagnateur s'engage à mettre en pratique et à respecter le code de conduite suivant :

- ☹ Considérer que les participants font des activités pour leur propre plaisir.
- ☹ Considérer chaque participant avec respect.
- ☹ Respecter toutes les décisions des arbitres et encourager les participants à faire de même.
- ☹ Respecter les participants, les entraîneurs, les officiels et les participants des équipes adverses.
- ☹ Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- ☹ Utiliser un langage approprié envers les participants, les entraîneurs, les officiels ou les autres spectateurs.
- ☹ Encourager tous les participants de manière civilisée.



## Matériel à apporter (accompagnateurs et participants)

À COCHER	MATÉRIEL
<input type="checkbox"/>	Carte d'assurance maladie
<input type="checkbox"/>	Sac de couchage
<input type="checkbox"/>	<b>Matelas de sol</b> – Si vous avez un matelas soufflé, il doit être simple, dans le cas contraire (matelas double) deux personnes y dormiront. Assurez-vous d'avoir une pompe.
<input type="checkbox"/>	Oreiller
<input type="checkbox"/>	Réveille-matin
<input type="checkbox"/>	Vêtements de rechange adaptés selon les activités choisies
<input type="checkbox"/>	Espadrilles
<input type="checkbox"/>	Bouteille réutilisable pour l'eau <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/>	Articles de toilette (serviettes, savon, shampoing, sandales de douche, brosse à dents, dentifrice, etc.)
<input type="checkbox"/>	Vêtements pour le séjour et vêtement chaud
<input type="checkbox"/>	Argent de poche
<input type="checkbox"/>	Lampe de poche
<input type="checkbox"/>	<b>Médicaments</b> – Le comité organisateur de la RJNDQ ne peut, en aucun cas, donner des médicaments aux participants. Si les participants désirent en apporter personnellement, le comité organisateur de la RJNDQ ne se tient pas responsable de la prise de ceux-ci.

### NOTES :

<sup>(1)</sup> Il n'y aura pas de bouteille d'eau jetable sur les différents sites de la Rencontre jeunesse.

Il est **IMPORTANT** de bien **IDENTIFIER** vos **EFFETS PERSONNELS** et votre **MATÉRIEL**. Il est suggéré d'y inscrire vos nom, numéro de téléphone et ville.







**CONTRAT DE RESPONSABILITÉ DE L'ACCOMPAGNATEUR**

**IDENTIFICATION DE L'ACCOMPAGNATEUR :**

**ACCOMPAGNATEUR RESPONSABLE (21 ans et plus)**

Nom	Prénom	Téléphone (résidence)	Cellulaire
Adresse complète :			

**L'ACCOMPAGNATEUR S'ENGAGE À :**

1. Respecter et faire respecter tous les règlements de la Rencontre jeunesse.
2. Être responsable des locaux-dortoirs et loges de spectacle (s'il y a lieu) qui lui ont été assignés.
3. Remettre propre et dans l'état initial les locaux-dortoirs et loges de spectacle (s'il y a lieu) à la fin de l'événement.
4. Être responsable de tout bris ou vandalisme qui pourrait être occasionné aux locaux-dortoirs et loges de spectacle (s'il y a lieu) ou autres biens matériels situés sur les sites d'activité de la Rencontre jeunesse.
5. Assumer les frais relatifs à tout bris ou vandalisme causé par moi-même ou par les participants à ma charge.
6. Être responsable de son groupe et doit être présent en tout temps avec ce dernier.

**Signatures**

Signé à \_\_\_\_\_ ,ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Accompagnateur

\_\_\_\_\_  
Témoin

**Le présent contrat doit être rempli, signé et retourné à votre responsable scolaire, accompagné des formulaires d'identification des participants, fiches médicales et coûts d'inscription de son groupe.**

